Rapport public Parcoursup session 2025

L.E.A.P. La Cadène - Certificat de Spécialisation Agricole - Constructions paysagères - en apprentissage

Les données de la formation

Données de la procédure calculées le mercredi 01 octobre 2025.

L.E.A.P. La Cadène - Certificat de Spécialisation Agricole - Constructions paysagères - en apprentissage (35915)

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de contrats saisis
L.E.A.P. La Cadène - Certificat de Spécialisation Agricole - Constructions paysagères - en apprentissage (35915)	Jury par défaut	Tous les candidats	12	8	2

Les critères utilisés en 2025

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Eléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Mathématiques	Avoir de bonnes bases dans les calculs mathématiques à des fins professionnelles	Important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Méthode de travail	Capacité à être autonome dans le travail	Important
Savoir-être	Respect des règlements, des codes sociaux et professionnels	Assiduité - Bilans de stages	Essentiel
	Autonomie	Capacité à faire des démarches pour trouver un contrat	Essentiel
	Communication	Savoir communiquer aisément	Très important
	Curiosité	Bonne culture générale et pose des questions lors de l'entretien	Important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Capacité à réussir la formation	Appréciation du responsable de formation de l'établissement d'origine	Complémentaire
	Cohérence du projet professionnel	Intérêt pour un travail de chantier d'aménagement extérieur	Très important
Engagements, activités et centres d’ intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Bonne condition physique	Pratique sportive conseillée (travail à l'extérieur et port de charge)	Complémentaire

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) en séries générale et technologique dans l'examen des vœux

Prenez-vous en compte les enseignements de spécialité (voie générale et technologique) dans votre examen des candidatures ?

Non.

Critères éliminatoires

Préciser les critères quantitatifs voire qualitatifs qui conduisent à ne pas classer certains candidats lors de l'examen des candidatures

Si le candidat n'a pas :
- Diplome de niveau 4

ou
- 3 ans d'experiences d'activités professionnelle (tout domaine)

ou
- 1 ans d'expérience dans le secteur du paysage (ou 2 ans d'alternance)

Les modalités d'examen des voeux

Non renseigné

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n’a été mis en œuvre par la commission d’examen des vœux.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Non renseigné

Signature :
Marie-Claude REFFLE,
Chef d'établissement de l'établissement L.E.A.P. La Cadène